

SKOS CSIAS COSAS

Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe
Conférence suisse des institutions d'action sociale
Conferenza svizzera delle istituzioni dell'azione sociale
Conferenza svizra da l'agid sozial

Document de base

Evolution des coûts des prestations d'aide sociale

Berne, 2021

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Evolution des coûts des prestations d'aide sociale	3
3.	Facteurs agissant sur l'évolution des coûts des prestations d'aide sociale	5
3.1.	Hausse des dossiers de ménages d'une personne	6
3.2.	Accroissement des dossiers de longue durée	6
3.3.	Évolution des différentes composantes de la couverture des besoins de base.....	7
3.4.	Changements dans la demande de main-d'œuvre	8
3.5.	Changements dans les assurances sociales.....	8
3.6.	Situation des réfugié-e-s et des personnes admises à titre provisoire	9
4.	Conclusion.....	10
5.	Bibliographie	12

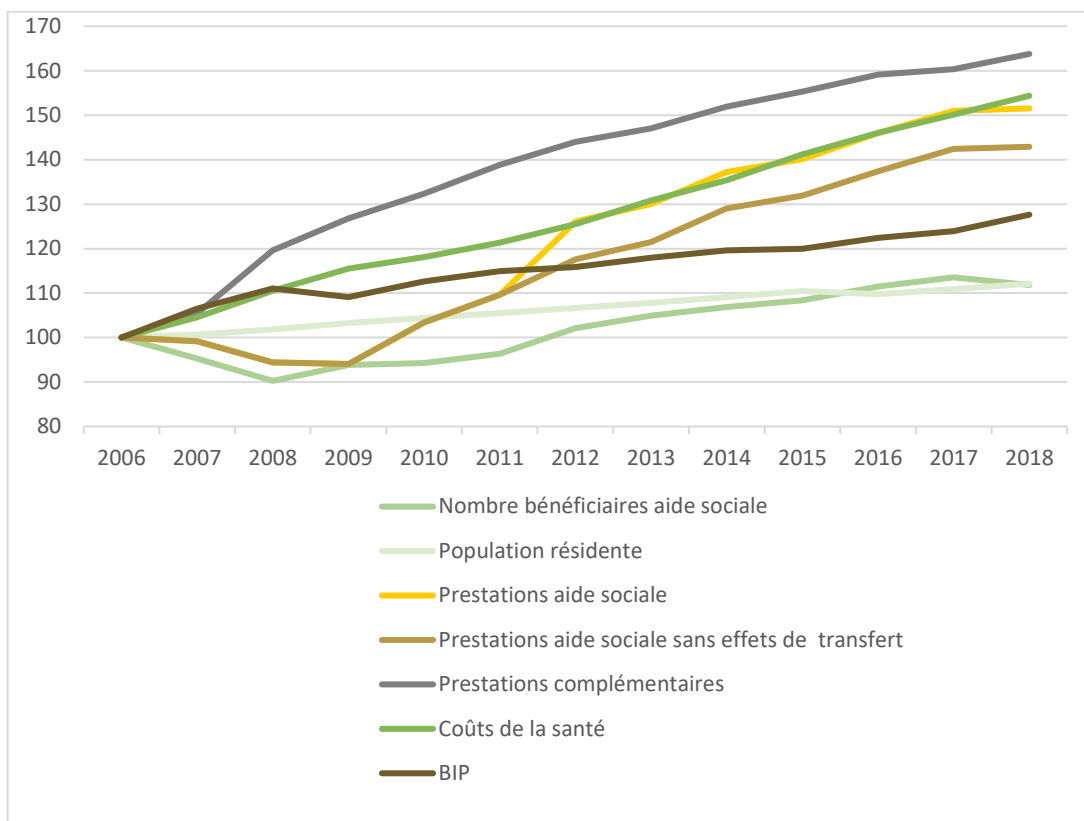
1. Introduction

L'aide sociale est le dernier filet de secours du système suisse de protection sociale. Lorsque les prestations sociales en amont sont épuisées ou insuffisantes, l'aide sociale finance les ressources nécessaires pour couvrir le minimum vital social et garantir une vie digne conformément à la Constitution. L'aide sociale prévient efficacement les situations de détresse existentielle. Comparativement à d'autres prestations du système de protection sociale (AVS, AC, AI, PC, par exemple), les coûts des prestations d'aide sociale sont faibles : ces dernières années, ils représentaient invariablement 1,7 % environ des prestations sociales globales en Suisse (OFS, 2019a).

En termes absolus, les dépenses dans l'aide sociale ont cependant régulièrement augmenté au cours des dernières années et cette progression alimente régulièrement les débats politiques et médiatiques. Le présent document de base se propose d'apporter un éclairage objectif au débat. Il met en parallèle les prestations d'aide sociale et d'autres paramètres de la politique sociale. Il identifie les facteurs qui ont pesé sur l'évolution des coûts des prestations d'aide sociale au cours des dernières années et en tire des conclusions.

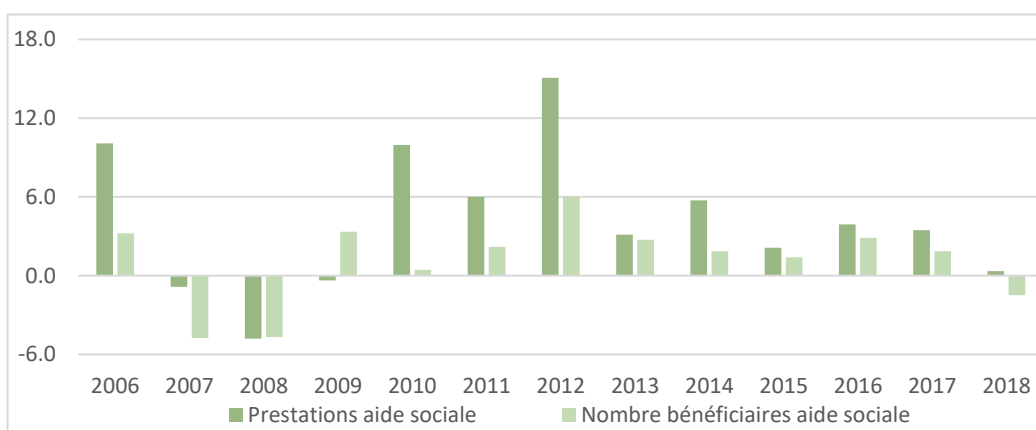
2. Evolution des coûts des prestations d'aide sociale

En 2018, 2,831 milliards de francs ont été consacrés aux prestations d'aide sociale économique. Si l'on examine l'évolution des douze dernières années (2006-2018), on observe une augmentation des prestations de 51,5 %. Ainsi, la courbe de croissance des coûts des prestations d'aide sociale se situe clairement au-dessus de celle du PIB, mais évolue parallèlement à celle des coûts de la santé et en dessous de celles des prestations complémentaires (graphique 1).



Graphique 1: Evolution du nombre de bénéficiaires et des coûts des prestations par rapport à d'autres indicateurs 2006-2018, indexé (2006=100). Source: BFS, graphique élaboré par nos soins.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale atteint 10 % environ. Elle est comparable à celle de la population résidente permanente. Dès lors, la hausse des coûts n'est pas due en premier lieu à un taux supérieur de bénéficiaires. Elle tient plutôt à une progression des dépenses par bénéficiaire de 2,7 % par an, celles-ci étant passées de 7'621 francs à 10'379 francs (+ 36 %) durant la période sous revue. Au cours des cinq dernières années (de 2014 à 2018 inclus), les dépenses par bénéficiaire ont augmenté en moyenne d'environ 2 % par an (voir graphiques 1 et 2).



Graphique 2: Augmentation/diminution annuelle du nombre des bénéficiaires et des coûts pour prestations d'aide sociale, en pourcents (2006-2018). Source: OFS, graphique élaboré par nos soins.

L'examen des données révèle que seules les années 2007 et 2008 ont enregistré une diminution des dépenses et du nombre de bénéficiaires, alors que certaines années affichent des hausses des coûts particulièrement élevées : 2010 (+9,4 %), 2012 (+16,5 %) et 2014 (+7,2 %). Le bond des coûts en 2012 s'explique par des modifications de prestations en amont de l'aide sociale qui ont eu lieu cette année dans deux cantons. Le canton de Berne a transféré les coûts des réductions individuelles des primes (RIP) (environ 60 millions) vers l'aide sociale, alors que le canton de Genève a transféré l'aide aux chômeurs vers l'aide sociale pour un montant de quelque 80 millions de francs. Ces transferts augmentent les coûts par dossier de manière durable.

Sur le plan national, les révisions des bases légales des PC, de l'AC et de l'AI ont également eu un impact important sur l'évolution des coûts des prestations d'aide sociale. En 2008, la révision totale de la LPC dans le cadre de la péréquation financière nationale a provoqué des transferts de coûts de l'aide sociale vers les PC (Conseil fédéral, 2013, p. 41). En 2012, la 4^{ème} révision de l'assurance-chômage a entraîné une brusque hausse marquée, à caractère unique, du nombre de personnes en fin de droit de prestations de l'AC et, par voie de conséquence, une augmentation du nombre de dossiers d'aide sociale estimée entre 5 % et 15 % (Conseil fédéral, 2017, p. 49). La CSIAS évalue le montant de ces transferts vers les PC et depuis l'AC à 100-150 millions de francs chacun, c'est-à-dire qu'ils se compensent l'un l'autre et conduisent à une hausse plus régulière. Quant aux effets de la 5^{ème} révision de l'AI, ils sont de longue durée et ne se ressentent pas sur une seule année. La CSIAS estime les coûts supplémentaires liés à l'AI à 120 millions de francs au total pour la période entre 2012 et 2017.¹ Si l'on tient compte de ces effets de transfert, l'augmentation des coûts des prestations d'aide sociale s'établit, entre 2006 et 2018, à 42,9 % et non pas à 51,5 %.

3. Facteurs influant sur l'évolution des coûts des prestations d'aide sociale

La hausse des coûts des prestations d'aide sociale au cours des dernières années tient à de multiples facteurs. Il y a d'abord l'augmentation du nombre de dossiers de ménages d'une personne, à laquelle s'ajoute une hausse du nombre de bénéficiaires de longue durée. En plus, il faut tenir compte de l'augmentation du coût général de la vie et de la modification de la structure de l'emploi, des éléments qui se sont également répercutés sur les dépenses totales d'aide sociale en Suisse. Les différents facteurs seront examinés ci-après : la hausse des dossiers de ménages d'une personne, l'accroissement des dossiers de longue durée, l'évolution des différentes composantes de la couverture des besoins de base, les changements dans la demande de main-d'œuvre et dans les assurances sociales ainsi que la situation des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire.

¹ Estimation fondée sur l'étude de Guggisberg et Bischof, 2020.

3.1. Hausse des dossiers de ménages d'une personne

Depuis le tournant du millénaire, le nombre de dossiers de ménages d'une seule personne a considérablement augmenté. Alors que la proportion de ces ménages dans la population est restée constante et s'établit autour de 36 % des ménages, le nombre de ménages dans l'aide sociale comprenant une seule personne s'est accru pratiquement de moitié au cours des douze dernières années (+49,5 %). Ces ménages représentaient en 2006 environ la moitié des dossiers en cours, contre 61 % en 2018 (OFS, 2019b).

Cette progression influe directement sur l'évolution des coûts des prestations (OFS, 2011). D'une part, les deux grosses composantes du budget que sont les besoins de base et le loyer sont plus élevés (par personne) dans un ménage d'une seule personne que pour une famille. D'autre part, il se trouve que le taux d'emploi est nettement plus faible dans les ménages d'une personne que dans les ménages de plusieurs personnes. En 2019, ce taux s'établit à 25 % environ chez les personnes seules, il grimpe à 38 % chez les personnes élevant seules leurs enfants et à 37 % environ chez les couples avec enfants. Cette répartition n'a que très peu évolué depuis 2010 (OFS, 2020a). Les dossiers d'une personne ont donc un taux de couverture supérieur, c'est-à-dire que l'aide sociale assume une part plus importante des coûts. On peut constater qu'une proportion considérable des bénéficiaires de l'aide sociale vivant seuls exerce une activité lucrative précaire, qu'il s'agisse de travail sur appel, d'un emploi à temps partiel involontaire ou à très bas salaire.

3.2. Accroissement des dossiers de longue durée

La part des bénéficiaires de longue durée (les personnes bénéficiant d'un soutien pendant trois ans ou plus) est passée de 26,2 % en 2006 à 40,2 % en 2018 (OFS, 2019b).²

En 2011, une durée de soutien supérieure à 10 ans concernait 4,2 % des bénéficiaires contre 10 % en 2019. Cependant, pour le gros des bénéficiaires, la durée de l'aide n'est pas plus longue qu'autrefois. Néanmoins, la plus forte proportion de dossiers de longue durée se traduit par des coûts moyens plus élevés par dossier (Beyeler, Schuwey & Kraus, 2020, p. 45).

Par ailleurs, et selon l'Office fédéral de la statistique, des prestations mensuelles plus importantes sont accordées aux bénéficiaires de longue durée. On observait un écart de 11 % entre les bénéficiaires soutenus pendant un à deux ans par rapport à ceux et celles aidé-e-s pendant moins d'un an (OFS, 2015). Les personnes aidées durant deux à quatre ans percevaient des prestations supérieures de 21 % comparées à celles aidées durant moins d'un an. Ces chiffres concordent avec l'expérience du terrain. Les bénéficiaires de longue durée doivent souvent faire face à des coûts ponctuels élevés, comme des dépenses pour un traitement dentaire ou pour des meubles à remplacer. Par contre, il est possible que des coûts réguliers tels que les charges locatives reconnues ou les primes d'une assurance

² L'Office fédéral de la statistique définit les prestations de longue durée comme celles perçues pendant plus de 12 mois. Depuis 2015, les prestations mensuelles ne sont plus indiquées en fonction de la durée de perception.

ménage et responsabilité civile ne s'appliquent pas pendant la durée de soutien à court terme, mais sont dus pendant le soutien de longue durée.

L'augmentation du nombre de bénéficiaires de longue durée peut s'expliquer par les exigences croissantes du marché du travail et par le durcissement des critères d'admission à l'AI. Les bénéficiaires de longue durée cumulent généralement plusieurs problèmes de santé. Bien souvent aussi, les troubles psychologiques sont exacerbés par la durée de l'aide sociale. Les aléas et les événements de la vie tels que les séparations ou les divorces, ou encore la naissance d'un ou de plusieurs enfants peuvent également perpétuer une situation de pauvreté. Ainsi, la durée de perception de l'aide sociale est supérieure à la moyenne pour les familles monoparentales et les couples avec plus de deux enfants, ce qui tient principalement à leurs obligations familiales qui limitent leurs possibilités d'exercer une activité lucrative. La durée de perception est en moyenne plus longue chez les personnes originaires d'Asie et d'Afrique. Les réfugié-e-s en particulier peinent souvent à trouver un emploi et à acquérir par là même des droits à la protection sociale (Beyeler, Schuwey & Kraus, 2020, p. 28, p. 44, p. 47 ss).

3.3. Évolution des différentes composantes de la couverture des besoins de base

La hausse du coût de la vie a une incidence sur les dépenses d'aide sociale. Les frais de logement et de santé sont particulièrement élevés (cf. le document de base « Le logement – Défis et pistes d'action du point de vue de l'aide sociale » ; CSIAS, 2020a). Selon l'indice suisse des prix à la consommation, les loyers ont augmenté de près de 30 % depuis le début du millénaire (OFS, 2020b). Pour quatre ménages sur cinq en situation de pauvreté, les coûts de logement représentent désormais plus de 30 % du revenu brut. L'aide sociale prend en charge les frais de logement dans les limites de plafonds déterminés, mais il existe de fortes disparités régionales à la fois dans les frais de logement et les limites de loyer acceptées.

Il en est de même pour l'évolution des primes d'assurance-maladie. A l'échelle nationale, celles-ci ont augmenté de plus de 90 % depuis 2000 (OFS, 2020b). En plus des franchises et des frais de santé réels, l'aide sociale paie aussi les primes d'assurance si celles-ci ne sont pas entièrement couvertes par la réduction individuelle de prime (RIP). Lorsque le montant de la réduction de prime est diminué, cela se répercute donc directement sur les prestations d'aide sociale.

On observe par ailleurs une augmentation des mesures imputées aux comptes individuels des bénéficiaires. Lorsque le coût des programmes d'intégration professionnelle est nouvellement imputé à l'aide sociale, les dépenses d'aide sociale augmentent considérablement en conséquence (Beyeler, Schewe & Kraus, 2020, p. 40).

Aucune tendance nette ne se dégage s'agissant des prestations pour le forfait pour l'entretien. Il est vrai que le forfait pour l'entretien défini dans les normes CSIAS a été adapté à l'inflation à plusieurs reprises au cours des dernières années. Cependant, plusieurs cantons ont diminué les forfaits durant la même période. Dans l'ensemble, les frais de logement et des soins de santé représentent une part croissante des besoins matériels de base (Dubach, Rudin & Oesch, 2016, p. 19/20).

3.4. Changements dans la demande de main-d'œuvre

Depuis les années 1990, le marché du travail est marqué par des changements structurels continus qui résultent de l'internationalisation croissante de la division du travail, du progrès technologique à coefficient de formation élevé et de la tertiarisation du monde du travail. En 1970, 40 % environ des personnes actives en Suisse n'avaient aucune qualification professionnelle et moins de 5 % possédaient un diplôme universitaire (Can & Sheldon 2017, p. 5). Entre 2010 et 2019, la proportion des employé-e-s avec un diplôme de degré tertiaire est passée de 32,3 à 42,5 %, tandis que celle des actifs et actives ayant la scolarité obligatoire comme niveau de formation le plus élevé n'a cessé de reculer, passant de 17,2 % à 12,7 % (OFS, 2020c).

Du fait de cette évolution, les emplois se font de plus en plus exigeants et les métiers peu qualifiés et comportant une grande part de tâches de routine disparaissent peu à peu. Selon une étude commandée par le SECO, le nombre d'emplois comportant une forte proportion d'activités routinières est passé de 1,2 million à environ 950 000 d'équivalents plein temps entre 1996 et 2015. Inversement, le nombre d'emplois non routiniers en équivalent plein temps est passé de 2,1 millions à 3,0 millions (Nathani, Hellmüller, Rieser, Hoff & Nesarajah, 2017, p. 65). Même si de nouveaux emplois supplémentaires ont été créés dans le domaine des services individuels (hôtellerie, nettoyage, soins, etc.) pour les personnes sans qualification professionnelle, la demande globale de travailleurs et travailleuses non qualifiés tend à s'éroder. On en mesure les conséquences à l'évolution du taux de chômage des personnes peu qualifiées, qui est passé en Suisse de 5,6 % dans la période 1997-1999 à 8,1 % dans la période 2017 à 2019. En revanche, le taux de chômage des personnes ayant un diplôme de degré secondaire II ou d'enseignement supérieur n'a que légèrement augmenté ; il est même parti à la baisse en 2019 pour s'établir à 4,4 % (degré secondaire II) et à 3,3 % (degré tertiaire) (OFS, 2020d).

Dans la logique du système de protection sociale suisse, c'est l'assurance-chômage qui devrait amortir ces nouveaux risques financiers et sociaux qui touchent les personnes peu qualifiées. Or, comme l'a relevé l'Initiative des villes en 2014 déjà, l'assurance-chômage n'assume pas suffisamment ce rôle. Les personnes sans formation professionnelle par exemple sont plus exposées au risque d'une aide sociale à long terme que celles qui sont mieux qualifiées. En outre, 30 % en moyenne des bénéficiaires de longue durée ont des qualifications professionnelles qui ne correspondent plus à la demande sur le marché du travail ou dont la qualification professionnelle est supplantée par d'autres problèmes (Salzgeber, 2014, p. 47). Forte de ce constat, la CSIAS a lancé conjointement avec la FSEA une offensive de formation continue pour les bénéficiaires de l'aide sociale (voir document de position « Un emploi grâce à une formation », CSIAS, 2018).

3.5. Changements dans les assurances sociales

Ces dernières années, plusieurs révisions législatives de l'assurance-chômage (AC) et de l'assurance-invalidité (AI) ont permis de soulager financièrement ces branches de la protection sociale. Cependant, une partie des économies ainsi réalisées a été transférée à l'aide sociale. Ainsi, la 4^{ème} révision de l'AC a-t-elle entraîné une brusque hausse des dossiers et des coûts des prestations d'aide sociale en 2012.

Sous l'effet des révisions successives de l'AI, le nombre de rentiers et de rentières AI a chuté au cours des 15 dernières années. Alors que l'on dénombrait encore 24'400 nouvelles rentes en 2004, leur nombre a chuté au niveau le plus bas en 2013 avec 13 621 rentes. Leur nombre s'est ensuite maintenu à un faible niveau et n'a que légèrement progressé pour atteindre 16 026 nouvelles rentes en 2019 (OFS, 2020e). Le rapport de recherche « *Entwicklung der Übertritte aus der IV in die Sozialhilfe* » estime qu'en 2017, 4,2 % de l'ensemble des dossiers d'aide sociale résultent de transferts de l'AI vers l'aide sociale, ce qui correspond au transfert de 11 700 personnes (Guggisberg und Bischof, 2020)

L'expérience des services sociaux confirme qu'un nombre croissant de personnes sont en trop bonne santé pour l'AI, mais en trop mauvaise santé pour le marché du travail. Le monitoring de l'aide sociale de la CSIAS en 2016 est venu confirmer cette hypothèse. Ainsi, 13 cantons ont estimé que ces personnes représentaient jusqu'à 25 % des bénéficiaires de l'aide sociale et six autres cantons chiffrent cette proportion à 25 à 50 %. Dans un canton, la proportion a même été estimée à plus de 50 % (CSIAS, 2016, p. 3). Selon la statistique de l'aide sociale, la proportion de personnes inactives n'a enregistré qu'une hausse minime de 1,2 % entre 2009 et 2019. Elle s'élève actuellement à 36,9 % (OFS, 2020f).

Signalons également ici que les prestations cantonales sous condition de ressources en amont de l'aide sociale, telles que les prestations complémentaires pour les familles, les aides aux chômeurs et les allocations de logement, ont une grande influence sur le groupe des bénéficiaires d'aide sociale. Toutefois, ces prestations ne sont pas disponibles dans tous les cantons et leur montant varie considérablement d'un canton à l'autre. Or, le développement de ces prestations réduit le nombre de bénéficiaires d'aide sociale. A l'inverse, en l'absence de telles prestations en amont, le nombre de personnes tributaires de l'aide sociale s'agrandit. Le niveau de réduction des primes d'assurance-maladie, des avances sur pensions alimentaires et des bourses d'études joue également un rôle déterminant (Beyeler, Schuwey & Kraus, 2020, p. 14).

3.6. Situation des réfugié-e-s et des personnes admises à titre provisoire

Après avoir atteint un creux historique dans les années 2000, les demandes d'asile sont reparties à la hausse au début des années 2010. Elles ont atteint des niveaux très élevés en 2015 et 2016, et ont ensuite à nouveau enregistré un recul depuis l'été 2016. Le soutien des quelque 90 000 personnes qui ont obtenu une autorisation de séjour en Suisse entre 2015 et 2019 est aujourd'hui encore largement financé par des fonds de la Confédération. Mais au bout de cinq ou sept ans de séjour, c'est aux cantons et aux communes de prendre le relais et d'assumer la totalité des prestations d'aide sociale lorsque les personnes n'ont pas pu trouver un emploi sur le marché du travail. Tout porte à croire que ce transfert de charges se traduira également par une augmentation des coûts de l'aide sociale dans les communes et les cantons. Inversement, on peut s'attendre à une réduction des coûts de l'aide sociale pour la Confédération dans les années à venir.

L'intégration des réfugié-e-s et des personnes admises à titre provisoire sur le marché du travail est une tâche hautement exigeante qui représente un enjeu social de taille. Bien souvent, la formation et les qualifications professionnelles de ces personnes ne répondent

pas aux exigences d'un marché du travail avant tout à la recherche de travailleuses et de travailleurs qualifié-e-s. Afin d'intégrer des personnes peu instruites et maîtrisant mal une langue nationale, il importe de développer des offres visant à promouvoir des compétences de base et des compétences clés en phase avec le marché du travail, ainsi que des possibilités de formation de rattrapage. Dans son document « Un emploi au lieu de l'aide sociale », la CSIAS souligne l'importance d'augmenter les moyens destinés aux offres d'intégration pour prévenir une inflation de l'aide sociale et donc des dépenses cantonales et communales (CSIAS, 2017). Selon les estimations de la CSIAS, le nombre de réfugié-e-s reconnu-e-s et de personnes admises à titre provisoire bénéficiant d'un soutien financier des cantons et des communes devrait passer de 18 200 environ en 2018 à 41 700 en 2023 (CSIAS, 2020b).

4. Conclusion

Après un bref tassement dans la seconde moitié des années 2000, les coûts des prestations d'aide sociale ont régulièrement augmenté ces dernières années. Si l'on exclut les effets des transferts directs dus aux révisions des PC et de l'AC, qui se sont principalement fait sentir en 2008 et 2012, de même que ceux de la 5^{ème} révision de l'AI, la hausse s'établit à 43 points de pourcentage. L'accroissement est donc inférieur à l'évolution des PC, épouse la courbe des coûts de la santé et est supérieur à l'indice du PIB. Le nombre de dossiers tend à augmenter parallèlement à la population résidente. Les coûts par dossier s'amplifient en particulier sous l'effet de la hausse des loyers et des primes d'assurance-maladie.

Compte tenu des évolutions sociodémographique et économique, ainsi que des nouveaux risques sociaux qu'aucun autre dispositif de la protection sociale n'est à même d'amortir, il faut partir du principe que la facture de l'aide sociale ne cessera d'augmenter à l'avenir. La crise sanitaire aura des retombées économiques de grande ampleur. La CSIAS estime que l'aide sociale doit se préparer à une multiplication du nombre de dossiers à moyen terme. Elle prévoit une hausse de 21 % d'ici 2022 dans un scénario moyen (CSIAS, 2021, p.8). Par ailleurs, il faut s'attendre aussi à ce que toujours plus de personnes se retrouvent en situation de précarité financière mais n'auront tout juste pas droit à l'aide sociale. A la moindre facture imprévue, ces personnes pourront être tributaires de cette aide.

Pour éviter qu'une part croissante de la population ait besoin de l'aide sociale, il convient de :

- développer les **compétences de base, favoriser la formation professionnelle et les formations de rattrapage**, afin de faciliter l'intégration dans un marché du travail en mutation;
- mettre l'accent sur **l'éducation précoce**, afin de donner aux enfants et aux jeunes, qui constituent aujourd'hui le plus grand groupe de bénéficiaires de l'aide sociale, des chances égales dans la société;
- développer le **logement social**, pour assurer des logements abordables aux personnes à faible revenu;

- réduire la charge des primes d'assurance-maladie pour les ménages à faibles revenus. La **réduction individuelle de prime RIP** doit couvrir la totalité de la prime d'assurance et être inscrite sous cette forme dans les législations cantonales;
- appréhender le **système de la protection sociale** dans sa globalité. Aucune mesure ne doit entraîner des **transferts de coûts** vers l'aide sociale sans être assortie de mesures de compensation. A cet égard, une attention particulière est à porter à l'AI, l'AC et aux PC;
- examiner, là où l'on identifie des **risques structurels de pauvreté** (pauvreté des familles, chômage des travailleurs âgés, etc.), l'octroi de **prestations sous condition de ressources en amont**, telles que les aides aux chômeurs ou aux familles ;
- renforcer **l'intégration professionnelle et sociale des réfugié-e-s et des personnes admises à titre provisoire** et répartir équitablement les coûts des mesures engagées entre la Confédération, les cantons et les communes.

5. Bibliographie

- Beyeler, Michelle, Schuwey, Claudia & Kraus, Simonina. (2020). *Aide sociale dans des villes suisses. Comparaison des indicateurs 2019*. Berne: Haute école spécialisée bernoise (BFH), section Travail social.
- Can, Ensar & Sheldon, George. (2017). *Die Entwicklung der Beschäftigungschancen von Geringqualifizierten in der Schweiz*. Zürich: Forschungsstelle für Arbeitsmarkt- und Industrieökonomik (FAJ).
- Conférence suisse des institutions d'action sociale. (2016). *Monitoring de l'aide sociale 2016*. Berne.
- Conférence suisse des institutions d'action sociale. (2017). *Un emploi au lieu de l'aide sociale. Proposition de la CSIAS destinées à insérer les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire durablement dans le marché du travail*. Berne.
- Conférence suisse des institutions d'action sociale. (2018). «Un emploi grâce à une formation». *Offensive en faveur de la formation continue des bénéficiaires de l'aide sociale*. Berne.
- Conférence suisse des institutions d'action sociale. (2020a). *Le logement – Défis et pistes d'action du point de vue de l'aide sociale*. Berne.
- Conférence suisse des institutions d'action sociale. (2020b). *Nombre de bénéficiaires et coûts de l'aide sociale 2020 – 2023: Estimation de la hausse liée aux réfugiés reconnus et aux personnes admises à titre provisoire*. Berne.
- Conférence suisse des institutions d'action sociale. (2021). *Pandémie du Covid 19: bilan actuel et défis à venir pour l'aide sociale. Version actualisée janvier 2021*. Berne.
- Conseil fédéral. (2013). *Prestations complémentaires à l'AVS/AI: Accroissement des coûts et besoins de réforme. Rapport du Conseil fédéral en exécution des postulats (12.3602) du 15 juin 2012, Kuprecht (12.3673) du 11 septembre et du groupe libéral-radical (12.3677) du 11 septembre 2012*. Consultable à l'adresse file:///C:/Users/Liliane/AppData/Local/Temp/rapport_prestationscomplementairesala vsaiaccroissementdescoutset.pdf
- Conseil fédéral. (2017). *Evolution des coûts dans l'aide sociale. Rapport du Conseil fédéral donnant suite aux postulats 14.3892 Groupe socialiste et 14.3915 Bruderer Wyss du 25 septembre 2014*. Consultable à l'adresse <https://www.news.admin.ch/news/message/attachments/49538.pdf>
- Dubach, Philipp, Rudin, Melania & Oesch, Thomas. (2016). *Steuerungsmöglichkeiten im Bereich der Sozialhilfekosten. Schlussbericht. Im Auftrag des Stadtrats von Winterthur*. Bern: Büro für Arbeits- und sozialpolitische Studien BASS AG.
- Guggisberg, Jürg & Bischof, Severin. (2020). *Entwicklung der Übertritte von der Invalidenversicherung in die Sozialhilfe. Analysen auf Basis der SHIVALV-Daten*. OFAS

rapport de recherche n° 8/20. Rapport disponible en allemand avec un résumé en français Berne: Office fédéral des assurances sociales. Consultable à l'adresse http://www.ruetter-soceco.ch/wp-content/uploads/2017/07/Schlussbericht_Strukturwandel_Arbeitsmarkt_def.pdf

Nathani, Carsten, Hellmüller, Pino, Rieser, Corina, Hoff, Oliver & Nesarajah, Sujetha. (2017). *Ursachen und Auswirkungen des Strukturwandels im Schweizer Arbeitsmarkt*. Rapport disponible en allemand avec un résumé en français. SECO Publikation Arbeitsmarktpolitik No 46. Consultable à l'adresse http://www.ruetter-soceco.ch/wp-content/uploads/2017/07/Schlussbericht_Strukturwandel_Arbeitsmarkt_def.pdf

Office fédéral de la statistique. (2011). *Raisons des différences entre les cantons dans les dépenses d'aide sociale. Résumé du rapport final*. Neuchâtel: OFS.

Office fédéral de la statistique. (2015). *Actualités OFS: Statistique de l'aide sociale 2014*. Neuchâtel: BFS.

Office fédéral de la statistique. (2019a). *Comptes globaux de la protection sociale 2017: résultats pour la Suisse*. Consultable à l'adresse <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/comptes-globaux-protection-sociale.gnpdetail.2019-0074.html>

Office fédéral de la statistique. (2019b). *Aide sociale économique*. Consultable à l'adresse <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/aide-sociale/beneficiaires-aide-sociale/aide-sociale-economique.html>

Office fédéral de la statistique. (2020a). *Situation d'activité des bénéficiaires de l'aide sociale économique de 15 à 64 ans selon la structure de l'unité d'assistance*. Consultable à l'adresse <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/aide-sociale/beneficiaires-aide-sociale/aide-sociale-economique.assetdetail.14607279.html>

Office fédéral de la statistique. (2020b). *Indice suisse des prix à la consommation*. Consultable à l'adresse <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/prix/indice-prix-consommation.html>

Office fédéral de la statistique. (2020c). *Degré de formation de la population résidente permanente selon le statut sur le marché du travail, le sexe, la nationalité, les groupes d'âge, le type de famille*. Consultable à l'adresse <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/activite-professionnelle-temps-travail/personnes-actives/niveau-formation.assetdetail.11727448.html>

Office fédéral de la statistique. (2020d). *Taux de chômage au sens du BIT selon le sexe, la nationalité et d'autres caractéristiques*. Consultable à l'adresse <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/chomage-sous-emploi-places-vacantes/chomeurs-bit.assetdetail.12647423.html>

Office fédéral de la statistique. (2020e). *Nouveaux bénéficiaires de rente AI en Suisse en décembre par unité d'observation et par année*. Consultable à l'adresse https://www.pxweb.bfs.admin.ch/pxweb/de/px-x-1305010000_121/-/px-x-1305010000_121.px/table/tableViewLayout2/?rxid=59b8b446-0823-4c15-93be-77c05e8962a8

Office fédéral de la statistique. (2020f). *Bénéficiaires de l'aide sociale économique et population permanente de 15 à 64 ans selon la situation d'activité*. Consultable à l'adresse <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale/aide-sociale/beneficiaires-aide-sociale/aide-sociale-economique.assetdetail.14607254.html>

Salzgeber, Renate. (2014). *Kennzahlenvergleich zur Sozialhilfe in Schweizer Städten. Berichtsjahr 2014, 13 Städte im Vergleich*. Schaffhausen: Städteinitiative Sozialpolitik und Berner Fachhochschule.